



Pèlerinage à Lourdes

Du 20 au 25 juillet 2023

FICHE D'INSCRIPTION N°

12-17 ans **AVENIR**

Jeune

Clôture des inscriptions au 20 mai
Hausse du prix de 50€ à c/ du 10 mai

Direction des pèlerinages 12 place de Lavalette – CS 90051 – 38028 GRENOBLE Cedex 1

Tél : 04 38 38 00 36 – permanences : mardis 8h30 à 12h00 et jeudis 13h45 à 16h30

pelerinages@diocese-grenoble-vienne.fr –

www.diocese-grenoble-vienne.fr/pelerinages_diocese.html

N° immatriculation ATOUT France : IM038110025 – RC et Pro MSC : 0020820035000287

Garantie financière : ATRADIUS N°543870

Photo / portrait du jeune
(récente)

Le dossier d'inscription doit comporter obligatoirement :

- Les pages 1 et 2 de cette fiche La fiche sanitaire (*ordonnance médicale à remettre au début du séjour*)
 La fiche de renseignements Le règlement (€)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JEUNE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

Fille Garçon Classe (en sept 2023) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Paroisse _____

L'enfant vit avec : Père Mère Autre

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX

Merci de cocher le nom de la personne à contacter en priorité en cas d'urgence

Nom et prénom du père : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Tél pro (éventuellement) : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Tél pro (éventuellement) : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Nom et prénom du responsable légal (tuteur) : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Tél pro (éventuellement) : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

VOYAGE EN CAR : départ et retour à GRENOBLE Notre Dame de Sion (Parking de la piscine Louise Michel, derrière Saint Pierre du Rondeau)

Bon de tombola hospitalité (bon blanc à joindre obligatoirement) : N° de série : _____ N° du bon blanc : _____

REGLEMENT (PAR PERSONNE) : Chèques à libeller à l'ordre de : **DIRECTION DES PELERINAGES**

Prix du séjour	Jeune : 282€	
Il comprend les frais d'inscription, le transport, l'hébergement en dortoir en pension complète. Les repas sont préparés par le groupe.		
Hausse à partir du 10 mai + 50 €		+
Bon de tombola (hospitalité)		-
TOTAL DÛ		

MODE DE REGLEMENT : (cadre réservé au secrétariat)	Dates	Montant(s)
En espèces :		
En chèque(s) :		
En chèques vacances : Ne pas remplir la case prestataire		
TOTAL Régulé :		

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription. Un paiement fractionné est possible, consultez la direction des pèlerinages, le pèlerinage devant être soldé avant le 4 juillet 2023.

Respect des conditions sanitaires exigé à la date du séjour.

Conditions Générales et de participation financière : Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales conformes aux articles L211-1 à L211-23 du Code du Tourisme actualisé au 1^{er} juillet 2018, aux dispositions des articles R211-1 à R211-40 du même code, ainsi que des arrêtés fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages et de séjours. Un résumé de vos droits est à votre disposition, conformément à l'arrêté du 1^{er} mars 2018. L'ensemble des garanties de la Mutuelle St Christophe est également consultable. Tous ces documents sont à votre disposition au bureau des pèlerinages, aux horaires des permanences, et sur le site du diocèse, rubrique « vivre sa foi », page « pèlerinages diocésains », bouton « conditions générales » https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/CGV_pelerinages.html

Conditions particulières : Les conditions particulières de ce pèlerinage sont constituées du programme prévisionnel, des caractéristiques des hébergements et des moyens de transport, de la liste des prestations comprises ou non comprises, des conditions de règlement et d'annulation. Elles sont disponibles au bureau des pèlerinages pendant les permanences, et sur le site du diocèse uniquement pendant la période des inscriptions.

Conditions d'annulation : En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin, une somme de 60 € sera retenue par la Direction des Pèlerinages pour frais de dossier, le reste sera remboursé. En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin pour cause médicale justifiée, la somme versée lui sera intégralement remboursée. En cas d'impossibilité de partir pour un pèlerin, il peut céder sa place à une autre personne qui accepte les conditions du présent voyage. En cas d'annulation, avant le départ, de la part de la direction des Pèlerinages (par exemple nombre d'inscrits inférieur au minimum indiqué) l'intégralité du montant versé par le pèlerin lui sera remboursée, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité supplémentaire.

Information sur les données personnelles : Les informations recueillies sont utilisées à des fins de traitement de votre inscription et de gestion du pèlerinage. En inscrivant mon enfant, j'accepte que la direction des pèlerinages du diocèse de Grenoble-Vienne utilise mes coordonnées pour m'envoyer ses propositions de programmes. Les données seront conservées tant que je resterai en contact avec la direction des pèlerinages. Aucune information ne sera ni cédée, ni transmise à un tiers. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, renforcée par le RGPD du 24 avril 2016 mis en application le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, suppression ou rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par email à : protectiondesdonnees@diocese-grenoble-vienne.fr

AUTORISATION (cocher les points ci-dessous)

- J'autorise mon enfant à participer au pèlerinage à Lourdes du 20 au 25 juillet 2023.
- J'ai pris connaissance du programme prévisionnel, des caractéristiques des hébergements, du moyen de transport, de la liste des prestations comprises et non comprises dans le tarif, des conditions de règlement, de réservation et d'annulation, des formalités administratives et conditions sanitaires. Vous pouvez retrouver tous ces éléments sur le site du diocèse.
- Nous autorisons la direction des pèlerinages et le diocèse à utiliser, uniquement dans le cadre de leurs activités, les photos et vidéos qui pourraient être prises de mon enfant.
- J'autorise le responsable du groupe à prendre en lien avec le directeur des pèlerinages toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de mon enfant
- J'ai noté que l'inscription de mon enfant sera effective lorsque le dossier sera complet

Nous faisons une copie de ce bulletin qui fait office de contrat que nous conservons.

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé" :

Père : <u>ET</u>	Mère :	<u>ou</u> Représentant légal :

NE RIEN INSCRIRE MERCI